

15 octobre 2019 - Edition Clermont Métropole

« Les arrêtés Pain sont déjà tombés dans 37 départements »

Marc Sanchez est le secrétaire général du Syndicat des indépendants (SDI) : « Nous sommes un syndicat interprofessionnel regroupant des entreprises de moins de vingt salariés, dont beaucoup de boulangers ». Du coup, « nous nous sommes engagés pour dénoncer l'entreprise des boulangers industriels qui, prônant la libre concurrence, ont entamé une bataille juridique, département par département, en vue d'obtenir l'annulation de l'intégralité des arrêtés préfectoraux obligeant la fermeture un jour par semaine de tout établissement qui vend du pain. Trente départements sont déjà tombés, des procédures sont en cours dans 37 autres, dont le

Puy-de-Dôme ». Pour Marc Sanchez, « ce sujet des arrêtés pain est le cheval de Troie. La suite, ce sont les arrêtés du même type concernant la boucherie et puis la question de l'ouverture des magasins le dimanche et plus largement celle de la question de la sauvegarde des petits commerces de proximité, et particulièrement de centre-ville ». Car, à l'origine, « c'était bien l'objet de ces arrêtés : la protection des petits commerces qui n'ont pas la possibilité d'avoir assez de personnel pour rester ouverts sept jours sur sept. On ne lutte pas à armes égales. Le législateur doit prendre toute la mesure de ce dossier et préserver une concurrence équilibrée ». Pourquoi le combat juridique se

durcit-il ? « Parce que le modèle de l'hypermarché est en grande mutation, que les enseignes ont tendance à se replier vers les centres-villes dans de petites structures et qu'il y a, avec le pain, des parts de marché à prendre. Je ne parle même pas de la qualité du pain, seulement des méthodes de distribution. Les enjeux sont aussi de taille pour les chaînes de boulangeries industrielles ou semi-industrielles qui ont tout à gagner à ouvrir non-stop ». ■